



HAUTS TOLOSANS

BILAN 2025

PLAN LOCAL DE PRÉVENTION
DES DÉCHETS MÉNAGERS
ET ASSIMILÉS

Table des matières

Table des sigles	3
Introduction.....	4
Ordures ménagères résiduelles.....	7
Biodéchets.....	7
Prévention des déchets	8
Les autres indicateurs de suivi, de la communication et du coût du PLPDMA.....	9
Axe A : Promotion de la réduction et d'une meilleure valorisation des biodéchets et des déchets verts	10
Action 1 : La lutte contre le gaspillage alimentaire	10
Action 2 : Développement du compostage individuel en habitat pavillonnaire.....	16
Action 3 : Développement du compostage partagé.....	20
Action 4 : Développement du compostage dans les cimetières	22
Action 5 : Développement du compostage dans les écoles.....	24
Action 6 : Développement des alternatives à la collecte des déchets verts	26
Axe B : Promotion du réemploi, de la réparation et de la réutilisation	30
Action 7 : Développer les alternatives à la collecte des encombrants	30
Action 8 : Poursuivre le détournement du textile des ordures ménagères	31
Axe C : Sensibilisation et accompagnement des changements de comportement en faveur de la prévention des déchets	33
Action 9 : Sensibiliser pour un changement de comportement	33
Action 10 : Poursuivre et intensifier l'utilisation des autocollants STOP PUB	35
Action 11 : Collecter les piles usagées, les cartouches et toners et limiter leur production ..	36
Action 12 : Révision du périmètre du service public	37
Axe D : Développement de l'exemplarité de la collectivité et des communes adhérentes...	39
Action 13 : Être éco-exemplaire en tant qu'établissement public	39

Table des sigles

CCCC : Communauté de communes des Coteaux de Cadours

CCHT : Communauté de communes des Hauts Tolosans

CCSG : Communauté de communes de Save et Garonne

CMA 31 : Chambre des Métiers et de l'Artisanat de la Haute-Garonne

DCT : Déchets de Cuisine et de Table

DV : Déchets verts

PLPDMA : Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés

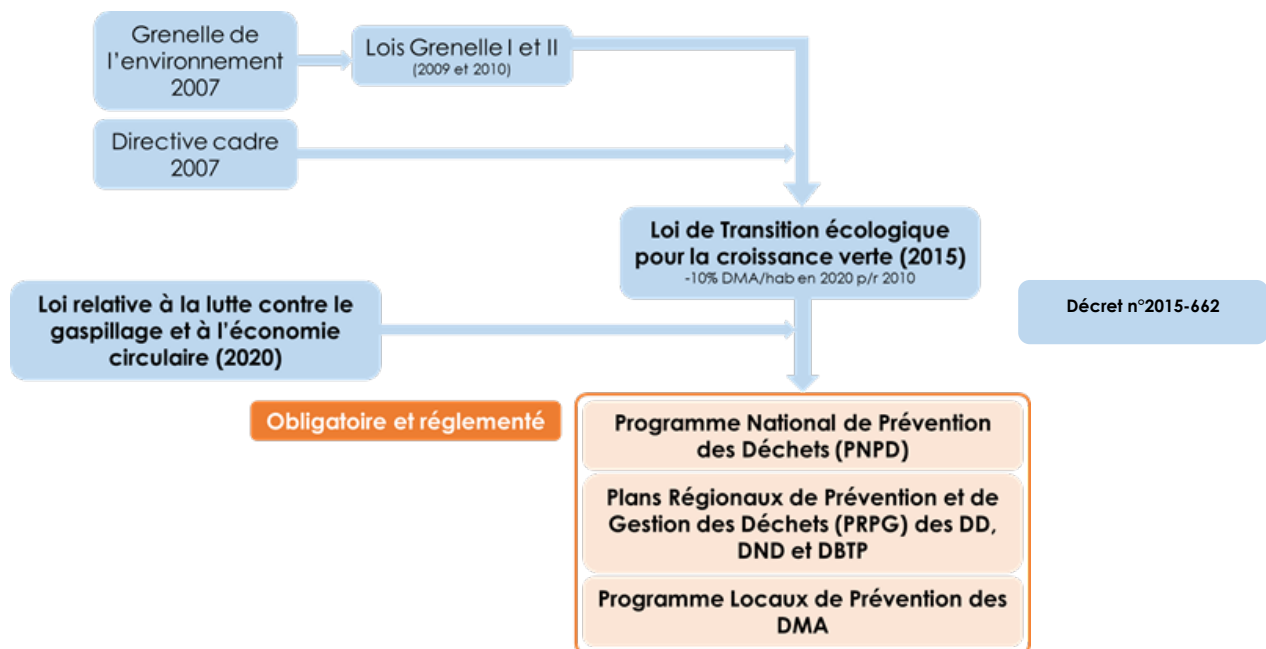
Introduction

Selon le Code de l'environnement, la **prévention des déchets** regroupe « toutes mesures prises avant qu'une substance, une matière ou un produit ne devienne un déchet », c'est-à-dire lorsque ces mesures permettent de réduire la quantité et la nocivité des déchets.

Depuis la loi Grenelle 2 (2010), les collectivités qui détiennent la compétence collecte et/ou traitement des déchets ont l'obligation d'instaurer et d'animer des Programmes Locaux de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA). En 2015, la loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LETCV) est venue renforcer le rôle de la prévention en affichant un objectif de réduction de 10% des quantités de déchets ménagers et assimilés produits par habitant en 2020 par rapport à 2010.

Le décret n°2015-662 du 10 juin 2015 précise les modalités d'élaboration des PLPDMA.

En 2020, la loi Anti-Gaspillage pour une Économie Circulaire (AGEC) est venue accélérer le changement de modèle de production et de consommation afin de limiter les déchets et préserver les ressources naturelles, la biodiversité et le climat. Elle fixe pour objectifs de sortir du plastique à usage unique, mieux informer les consommateurs, lutter contre le gaspillage et le réemploi solidaire, agir contre l'obsolescence programmée et mieux produire. Elle porte également l'objectif de réduction à -15% en 2030.



La Communauté de communes des Hauts Tolosans a ainsi validé son PLPDMA le **12 décembre 2019** lors de la première Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi (CCES). Ce programme, élaboré sur 6 ans (2020 à 2025), doit contribuer à la diminution de la production

globale des déchets sur le territoire de la CCHT et, à terme, d'une économie sur le coût du traitement des déchets.

Chaque année, le bilan des actions du PLPDMA est présenté à la CCES afin d'être validé en concertation avec les participants.

La communauté de communes des Hauts Tolosans en quelques chiffres :

Nombre de communes	29 communes
Typologie du territoire	Semi-rural
Population	35 996 habitants (INSEE, 2022)
Superficie	374,6 km ²
Densité de population	94,5 hab. / km ²
Nombre de logements	16 564 logements

La population se concentre principalement sur le secteur Est où la croissance de population est la plus forte. En 10 ans, les 3 communes les plus peuplées ont vu leur nombre d'habitant croître très rapidement :

- + 11 % à Grenade
- + 35 % à Merville
- + 31 % à Daux

À l'inverse, les communes situées sur le secteur Ouest ont une population beaucoup plus faible et en légère décroissance.

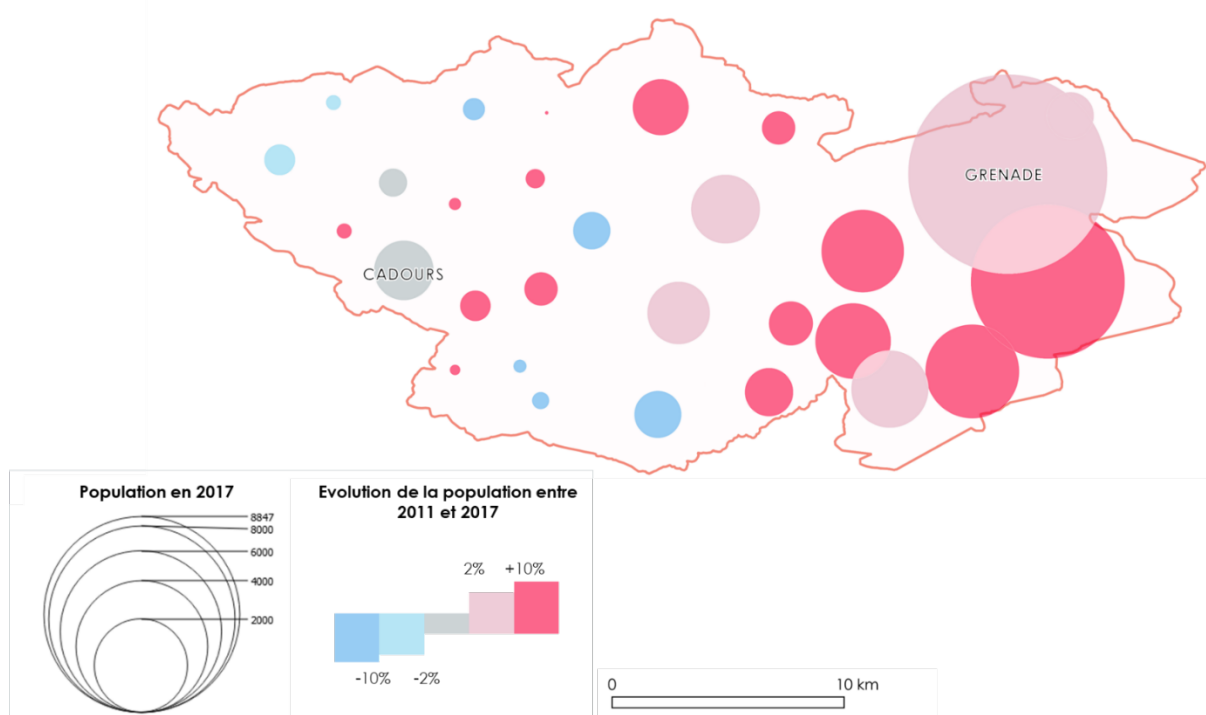


Figure 1 Carte du territoire de la CCHT représentant les évolutions de population

Vue d'ensemble des indicateurs utilisés pour le suivi du plan de prévention des déchets	
Actions	Indicateurs (en plus de l'indicateur de moyens)
Action 1 : La lutte contre le gaspillage alimentaire	Nombre d'écoles accompagnées Nombre d'enfants sensibilisés
Action 2 : Développement du compostage individuel en habitat pavillonnaire	Part des habitats individuels équipés en composteurs Nombre de nouveaux composteurs distribués dans l'année Quantité de biodéchets détournés des OMR par habitant Nombre de visites de suivi SOS Compost
Action 3 : Développement du compostage	Nombre de sites installés
Action 4 : Développement du compostage dans les cimetières	Nombre de sites installés Quantité de compost récupéré
Action 5 : Développement du compostage dans les écoles	Nombre de sites de compostage ayant une fonction pédagogique Nombre de sites de compostage ayant une fonction de détournement
Action 6 : Développement des alternatives à la collecte des déchets verts	Nombre d'opérations de kiosque à broyat Quantités de déchets verts broyés Déchets verts broyés en kg / habitant
Action 7 : Développer les alternatives à la collecte des encombrants	
Action 8 : Poursuivre le détournement du textile des ordures ménagères	Quantité de textiles collectés par les bornes
Action 9 : Sensibiliser pour un changement de comportement	Nombre de classes scolaires sensibilisées par an Nombre de séances de sensibilisation par an hors-scolaire Nombre d'habitants sensibilisés en cumulé
Action 10 : Poursuivre et intensifier l'utilisation des autocollants STOP PUB	Nombre de foyers équipés en Stop Pub
Action 11 : Collecter les piles usagées, les cartouches et toners et limiter leur production	
Action 12 : Révision du périmètre du service public	
Action 13 : Être éco-exemplaire en tant qu'établissement public	Nombre de diagnostics internes réalisés

La production de déchets sur le territoire

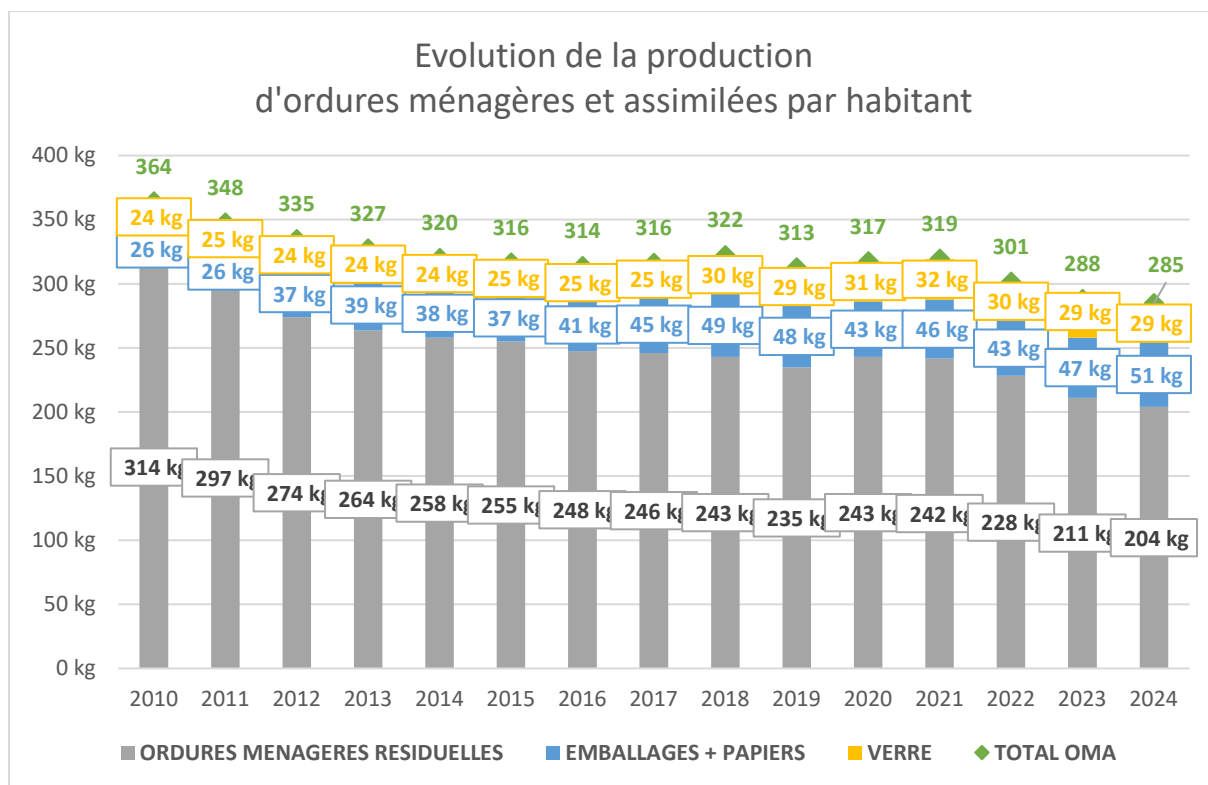


Figure 2 Evolution de la production des OMA sur le territoire de la CCHT

Ordures ménagères résiduelles

Après une période de stagnation de la production des ordures ménagères et assimilées, une baisse est observable depuis 2 ans. Elle est liée à la baisse du total des quantités de déchets ménagers jetés par les administrés des Hauts Tolosans (baisse de près de 40kg par personne par an depuis 2021).

Plusieurs causes peuvent être responsables de cette baisse : la sensibilisation au tri ainsi qu'à la réduction des déchets, en particulier avec l'incitation au compostage, ou des facteurs systémiques comme l'inflation qui engendre une réduction générale de la consommation.

Biodéchets

Les biodéchets incluent à la fois les déchets alimentaires (dits « de table ») et les déchets verts. La dernière campagne nationale de caractérisation des OMR (MODECOM 2017) indiquait que 30% des OMR étaient des déchets putrescibles et donc valorisables par la méthanisation ou le compostage. Il s'agit d'un gisement conséquent qu'il est nécessaire de détourner de l'incinération.

Depuis le 1^{er} janvier 2024, la loi AGEC stipule que toutes les collectivités doivent proposer des solutions pour permettre à chaque administré de valoriser ses biodéchets. Ainsi, selon son type de logement chaque administré doit avoir la possibilité de valoriser ses biodéchets.

Les producteurs non ménagers ont l'obligation de valoriser leurs biodéchets quel que soit la valorisation mise en place : collecte puis méthanisation ou compostage, compostage in situ.

Prévention des déchets

Depuis 2021, plusieurs projets ont été mis en place afin de renforcer la prévention des déchets sur le territoire. Au-delà de la vente de composteurs individuels, exercée depuis les années 1990, des sites de compostage partagé ont été installés et des agents formés à leur gestion. La CCHT s'est équipée d'un broyeur intercommunal, un plan de lutte contre le gaspillage alimentaire a été lancé avec l'association « Pro-portion » pour le mettre en place dans les écoles. Depuis 2023, la CCHT a mis en place la collecte des biodéchets. D'abord implantée sur Grenade, cette collecte s'est élargie à d'autres communes courant 2025. Un ETP est mobilisé à plein temps pour le suivi des actions du PLPDMA depuis 2019 et un agent compostage/broyage a été recruté fin 2024.

Les données de ce bilan sont arrêtées au 1^{er} octobre 2025.

Les autres indicateurs de suivi, de la communication et du coût du PLPDMA

COMMUNICATION							
Indicateurs de moyen							
Moyen humain mobilisé, en ETP							
Année	Réf	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Résultat	0,05	0,20	0,20	0,15	0,10	0,10	0,10
Coût annuel de l'action, en € HT							
Année	Réf	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Résultat	1 750 €	7 350 €	3 400 €	3 400 €	3 400 €	3 400 €	3 400 €

SUIVI							
Indicateurs de moyen							
Moyen humain mobilisé, en ETP							
Année	Réf	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Résultat	0,00	0,10	0,10	0,10	0,10	0,10	0,10
Coût annuel de l'action, en € HT							
Année	Réf	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Résultat	0 €	3 400 €	3 400 €	3 400 €	5 155,20 €	3 400 €	3 400 €

Dépenses liées au PLPDMA (TTC) ¹						
Année	2020	2021	2022	2023	2024	2025
TOTAL TTC	72 145 €	63 030 €	97 923 €	120 495 €	117 978 €	98 588 €
Axe A	52 691 €	48 750 €	82 283 €	102 069 €	92 138 €	67 648 €
Gaspillage alimentaire	6 650 €	5 100 €	35 556 €	33 856 €	33 856 €	18 628 €
Compostage individuel	30 047 €	23 962 €	22 262 €	43 503 €	36 228 €	22 720 €
Compostage collectif (cimetières, écoles, partagé)	14 294 €	18 327 €	18 565, €	18 809 €	16 154 €	20 400 €
Déchets verts	1 700 €	1 360 €	5 900 €	5 900 €	5 900 €	5 900 €
Axe B	- €	- €	- €	340 €	0 €	0 €
Axe C	8 704 €	7 140 €	8 840 €	8 840 €	17 340 €	22 440 €
Axe D	0€	340 €	0€	340 €	1 700 €	1 700 €
Communication	7 350 €	3 400 €	3 400 €	5 506 €	3 400 €	3 400 €
Suivi	3 400 €	3 400 €	3 400 €	3 400 €	3 400 €	3 400 €
Coût par habitant	2,08 €	1,78 €	2,72 €	3,35 €	3,28 €	2,74 €

¹ Les montants ont été arrondis à l'euro près.

Axe A : Promotion de la réduction et d'une meilleure valorisation des biodéchets et des déchets verts

Action 1 : La lutte contre le gaspillage alimentaire

a) Objectifs du PLPDMA

- Les 32 cantines du territoire disposent d'un plan de lutte contre le gaspillage alimentaire, auxquelles s'ajoutent 2 crèches.
- 20% des foyers réduisent de moitié leur gaspillage alimentaire.

b) Indicateurs

Indicateurs de moyen							
Moyen humain mobilisé, en ETP							
Année	Réf 2016	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Résultat	0,00	0,19	0,15	0,15	0,10	0,10	0,10
Coût annuel de l'action, en € HT							
Année	Réf 2016	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Résultat	0 €	6 650 €	5 100 €	35 556 €	33 856 €	33 856 €	18 628 €

Indicateurs d'impacts							
Nombre d'écoles accompagnées en cumulées							
Année	Réf 2016	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Objectif		0	0	6	11	19	25
Résultat	0	0	0	6	14	22	25

Nombre d'enfants sensibilisés							
Année	Réf 2016	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Résultat	0	0	0	1180	2232	3367	3677

c) Etat des lieux des cantines scolaires sur le territoire

Le territoire de la Communauté de Communes regroupe 22 cantines scolaires des écoles élémentaires et maternelles. 3 700 élèves y déjeunent 4 à 5 jours par semaine. On estime que 444 kg de gaspillage alimentaire sont produits chaque jour sur le territoire. Sur une année, cela représente **66,6 tonnes de gaspillage alimentaire**, soit un **coût de matières premières de 150 000 €**.

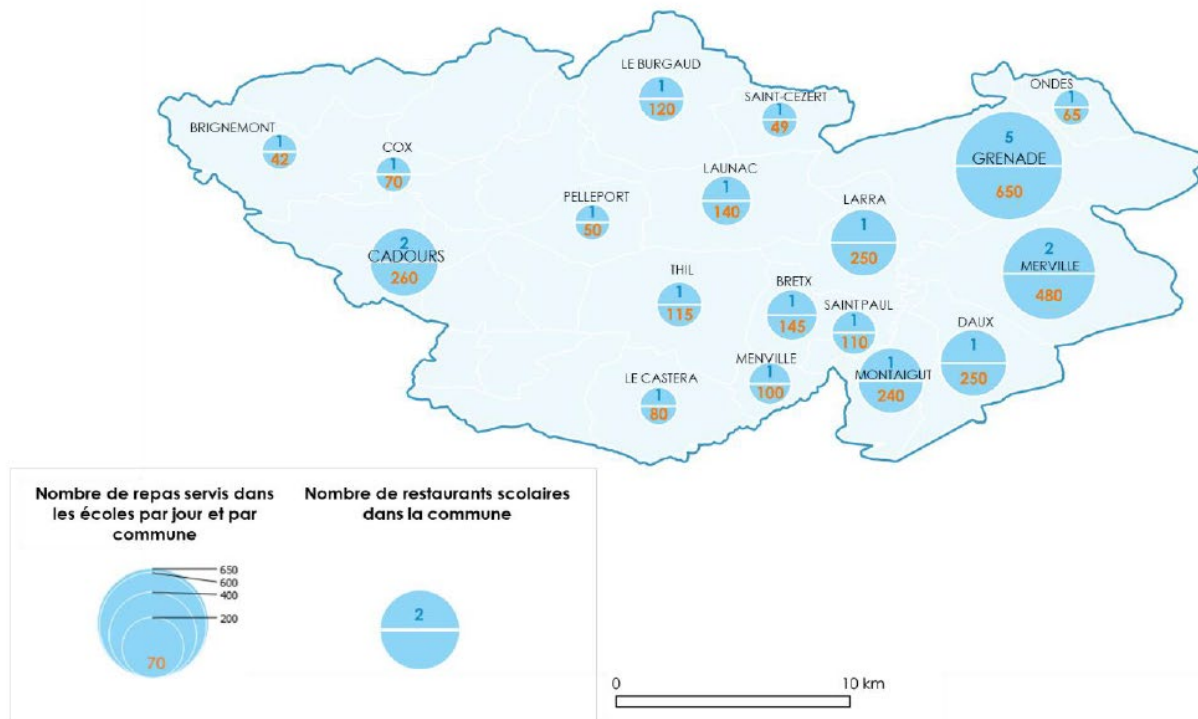


Figure 3 Représentation des cantines scolaires du territoire ainsi que des repas journaliers

Chaque cantine dispose de son propre mode de fonctionnement que ce soit pour l'organisation et la gestion des repas que pour le service et le traitement des déchets. La grande majorité des restaurants scolaires a recours à des prestataires extérieurs pour la préparation des repas, Ansamble et CRM Rodez étant les plus sollicités, suivi de Occitanie Restauration.

Seulement 3 cantines proposent de la cuisine en régie : **Thil**, **Larra** et **Montaigut-sur-Save**. Il s'agit du mode de fonctionnement qui permet d'avoir le plus de maîtrise de la qualité et de la quantité des repas. Le gaspillage alimentaire au sein des cantines en régie est en moyenne 30% inférieur par rapport aux cantines avec prestataire. (ADEME)

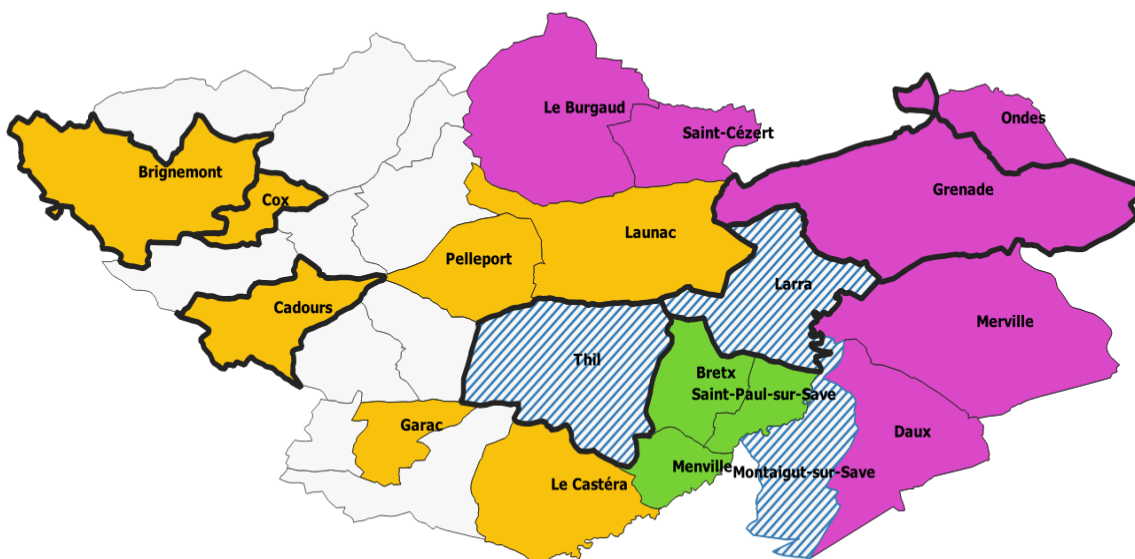





Figure 4 Représentation de la répartition des prestataires des cantines scolaires

Légende :	
	Régie
	CRM Rodez
	Occitanie restauration
	Ansamble
	Plan de lutte contre le gaspillage alimentaire précédemment amorcé (avant 2022)

d) Accompagnement de Pro-portion

En 2021, l'association Pro-portion a remporté l'appel à projet de la CCHT afin d'accompagner les cantines du territoire à réduire leur gaspillage alimentaire. Le plan de lutte contre le gaspillage alimentaire a été lancé en mars 2022 à l'échelle du territoire de la CCHT. Le plan, d'une durée de 3 ans et demi, a permis de mobiliser l'ensemble des cantines scolaires du territoire. L'accompagnement des cantines s'est terminé en juin 2025.

L'accompagnement de chaque école se déroule en 6 phases :

- **La réunion de présentation du diagnostic et de l'accompagnement :** ce moment permet de réunir les différentes parties prenantes qui interviennent de près ou de loin dans la gestion de la cantine : équipe cuisine, élu.es, équipe d'animation, équipe pédagogique, commande publique...
- **Le diagnostic :** semaine de pesée des différentes composantes gaspillées (restes d'assiette et non servi jeté) et sondages auprès des enfants.
- **La réunion de présentation des résultats du diagnostic et des leviers d'actions à mobiliser.**
- **L'accompagnement :** deuxième semaine de pesée durant laquelle les actions de réduction du gaspillage alimentaire sont mises en œuvre en fonction du diagnostic

préétabli et accompagnement des enfants. Lors de cette phase, les composantes gaspillées sont aussi pesées afin de mesurer le gaspillage alimentaire évité.

- **La réunion de bilan de l'accompagnement** qui permet de dresser un état des lieux avant et après l'accompagnement de Pro-portion
- **La réunion de bilan des écoles du même prestataire.** Cette réunion permet aux écoles accompagnées d'échanger autour du sujet de la commande publique et de marchés concernant les prestataires.

Cantine	Gaspillage alimentaire pendant le diagnostic	Gaspillage alimentaire pendant l'accompagnement
En Régie		
Larra	56 g/élève/jour	41 g/élève/jour
Montaigut	126 g/élève/jour	74 g/élève/jour
Thil	155 g/élève/jour	56 g/élève/jour
CRM Rodez		
Daux	130 g/élève/jour	141 g/élève/jour
Le Burgaud	130 g/élève/jour	126 g/élève/jour
Saint-Cézert	146 g/élève/jour	129 g/élève/jour
Ondes	99 g/élève/jour	91 g/élève/jour
Merville Tournesols	122 g/élève/jour	87 g/élève/jour
Merville Georges Brassens El.	148 g/élève/jour	97 g/élève/jour
Merville Georges Brassens Mat.	54 g/élève/jour	64 g/élève/jour
Grenade Dieuzaide	176 g/élève/jour	145 g/élève/jour
Grenade St Caprais	87 g/élève/jour	32 g/élève/jour
Grenade Gouze Elementaires	86 g/élève/jour	75 g/élève/jour
Grenade Bastide Elementaires	152 g/élève/jour	96 g/élève/jour
Grenade Bastide Maternelles	113 g/élève/jour	57 g/élève/jour
Occitanie Restauration		
Menville	91 g/élève/jour	83 g/élève/jour
Saint-Paul-sur-Save	46 g/élève/jour	36 g/élève/jour
Bretx	42 g/élève/jour	19 g/élève/jour
Ansamble		
Cadours El.	173 g/élève/jour	135 g/élève/jour
Cadours Mat.	103 g/élève/jour	80 g/élève/jour
Cox	119 g/élève/jour	66 g/élève/jour
Brignemont	29 g/élève/jour	54 g/élève/jour
Pelleport	123 g/élève/jour	119 g/élève/jour
Launac	132 g/élève/jour	91 g/élève/jour
Le Castera	133 g/élève/jour	97 g/élève/jour

L'accompagnement de Pro-portion a permis aux cantines scolaires **de réduire de 16 tonnes de gaspillage alimentaire**, dont 9,5 tonnes de gaspillage évité dans les assiettes. En moyenne, cela représente une **baisse de 32 % du gaspillage alimentaire dans les assiettes**.

Les actions mises en place lors de cet accompagnement ont souvent été gardées par les agents techniques et les animateurs. Elles permettent un

- Rituel de lecture du menu
- Laisser les enfants se servir eux-mêmes en expliquant bien l'importance de goûter un peu et l'importance de se servir la bonne portion ;
- Donner le pain après le plat chaud ;
- Couper une partie des fruits pour que les enfants aient plusieurs choix de portion.
- Donner accès à différentes portions pour chaque composante du repas
 - o Des portions distinctes pour l'entrée
 - o Du fromage en dégustation
 - o Couper une partie des fruits pour que les enfants aient plusieurs choix de portions :
- Actions sur le bruit
- Animation sur les sens et la dégustation

Au total, l'accompagnement des cantines a mobilisé les salariés de l'association pendant 3 000h de travail sur 3,5 ans. **3 500 enfants ont été sensibilisés à la réduction du gaspillage alimentaire.**



e) Mallettes de sensibilisation pour les animateurs

Afin de poursuivre les efforts sur le gaspillage alimentaire menés par l'association Pro-portion, a commencé à former des animateurs à l'utilisation de malles pédagogiques en lien avec le gaspillage alimentaire et l'éducation au goût.

Une session de formation a été organisée par CISALI (Centre d'Innovation sur l'Alimentation) sur les malles « Trop moche, mais trop bon », outils élaborés afin de sensibiliser les enfants aux légumes. Au total, 8 animateurs et animatrices ont été formé.es et 2 malles ont été prêtées aux écoles. Les malles seront partagées entre les écoles.

f) Atelier de sensibilisation au gaspillage alimentaire : cuisine antigaspi

En 2024, le service prévention a commencé à mettre en place des ateliers de cuisine anti-gaspi. Ces derniers ont été organisés dans les locaux du CCAS de Grenade, qui accueille régulièrement des ateliers de cuisine.

Les ateliers s'organisent autour d'un temps de sensibilisation au contexte du gaspillage alimentaire et d'échanges autour des différentes pratiques des participants. Ensuite, des recettes sont proposées aux participants afin de concrètement réaliser des recettes anti-gaspi.

Au total, les 3 ateliers ont permis de mobiliser 25 participant.es depuis 2024.



Figure 5 Ateliers de cuisine antigaspi

g) Bilan 2020-2025

Cantines scolaires :

- 3 500 enfants sensibilisés
- 25 cantines scolaires accompagnées
- Réduction de 16 tonnes de gaspillage alimentaire par an
- 3 réunions d'échanges inter-communes
- De nombreux articles et informations des parents d'élèves

Grand public :

- 3 ateliers de cuisine anti-gaspi (25 habitants sensibilisées)

Relais de terrain

- 8 animateurs et animatrices formé.es à l'utilisation de mallettes pédagogiques

Action 2 : Développement du compostage individuel en habitat pavillonnaire

a) Objectifs du PLPDMA

- En 2016, le taux d'équipement des pavillons est de **9%**. L'objectif final est d'obtenir un **taux d'équipement de 25%** à l'horizon 2025.
- Tous les usagers reçoivent la visite d'un agent une fois tous les 6 ans maximum, pour conseiller, s'assurer d'une pratique correcte et pérenne.

b) Indicateurs

Indicateurs de moyen							
Moyen humain mobilisé, en ETP							
Année	Réf 2016	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Résultat	0,05	0,35	0,35	0,30	0,30	0,30	0,30
Coût annuel de l'action, en € HT							
Année	Réf	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Résultat	5 390 €	30 047 €	23 962 €	22 262 €	43 503 €	34 528 €	22 721 €

Indicateurs d'impacts							
% de foyers en habitat individuel équipés en composteur²							
Année	Réf 2016	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Objectif		12%	15%	17%	20%	22%	25%
Résultat	9%	12,9%	15,0%	16,8%	20,7%	23,2%	24,5%

Nombre de nouveaux composteurs distribués chaque année							
Année							
Année	Réf 2016	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Objectif		341	369	346	331	331	331
Résultat	118	330	221	276	524	345	173

² Le nombre de foyers équipés se base sur le nombre de maisons (habitat individuel) recensées par l'INSEE (2022).

Quantités évitées : biodéchets compostés in situ par habitant							
Année	Réf 2016	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Objectif kg/hab.		5	6	7	8	9	10
Résultat Kg/hab.	4	4,7	5,5	6,3	7,7	8,7	9,0
Résultat tonnes	120	147	176	200	246	276	292

c) Modalités de distributions des composteurs

Depuis le 1^{er} janvier 2024, la CCHT a arrêté de proposer des composteurs individuels à tarif préférentiel. Ces derniers sont désormais fournis sous condition de participation à une **initiation au compostage d'une durée de 40 minutes**, à l'issue de laquelle les participants reçoivent un kit de compostage complet, composé d'un composteur (bois ou plastique), d'une tige-mélangeur ainsi que d'un bio-seau. Les personnes formées signent une charte de mise à disposition du kit de composteur.

d) Taux d'équipement et répartition du déploiement des composteurs individuels

Le **taux d'équipement** des maisons individuelles du territoire par les composteurs installés par la CCHT est de **24,5%**, (octobre 2025). Cette part des foyers équipés ne prend pas en compte les foyers qui compostent chez eux avec un composteur acheté dans le commerce, fabriqué en matériaux de récupération ou bien la valorisation des biodéchets par des animaux.

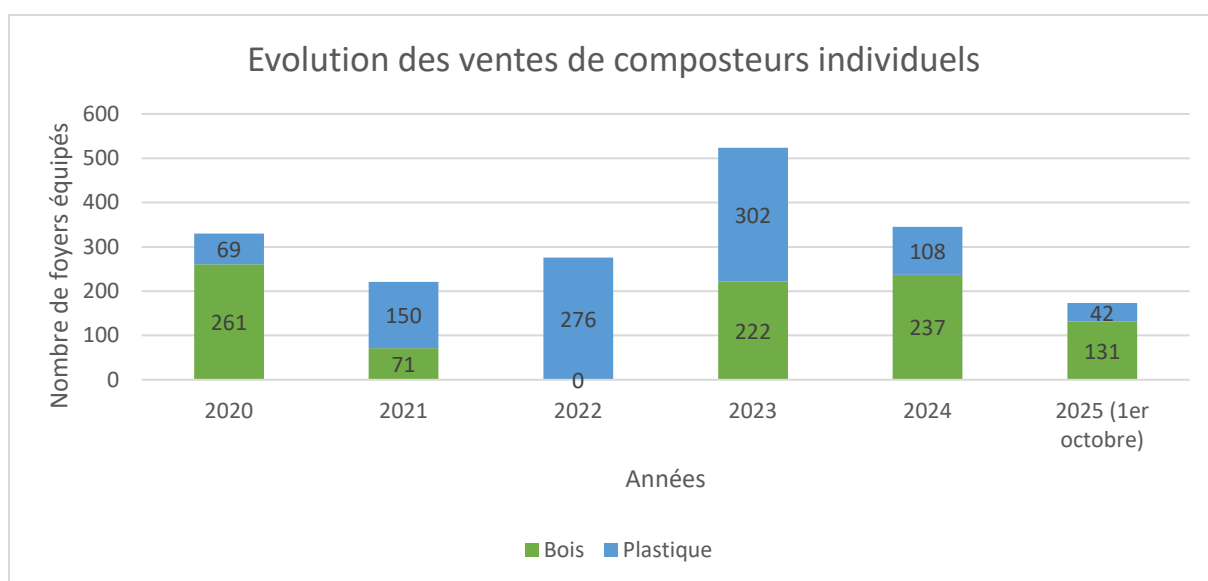


Figure 6 Evolution des distributions de composteurs individuels

Un habitant équipé d'un composteur individuel détourne 45 kg de déchets putrescibles par an de la poubelle à ordures ménagères. On estime donc que les composteurs individuels ont permis de **détourner en 2025 près de 292 tonnes de déchets putrescibles** (déchets verts non inclus) des ordures ménagères³, soit 9 kg/ hab/ an, ramené au nombre d'habitant total de la CCHT. Le coût de traitement évité par le détournement de ces 292 tonnes de déchets est estimé à 25 000 € HT pour l'année 2025.⁴

e) Formations au compostage

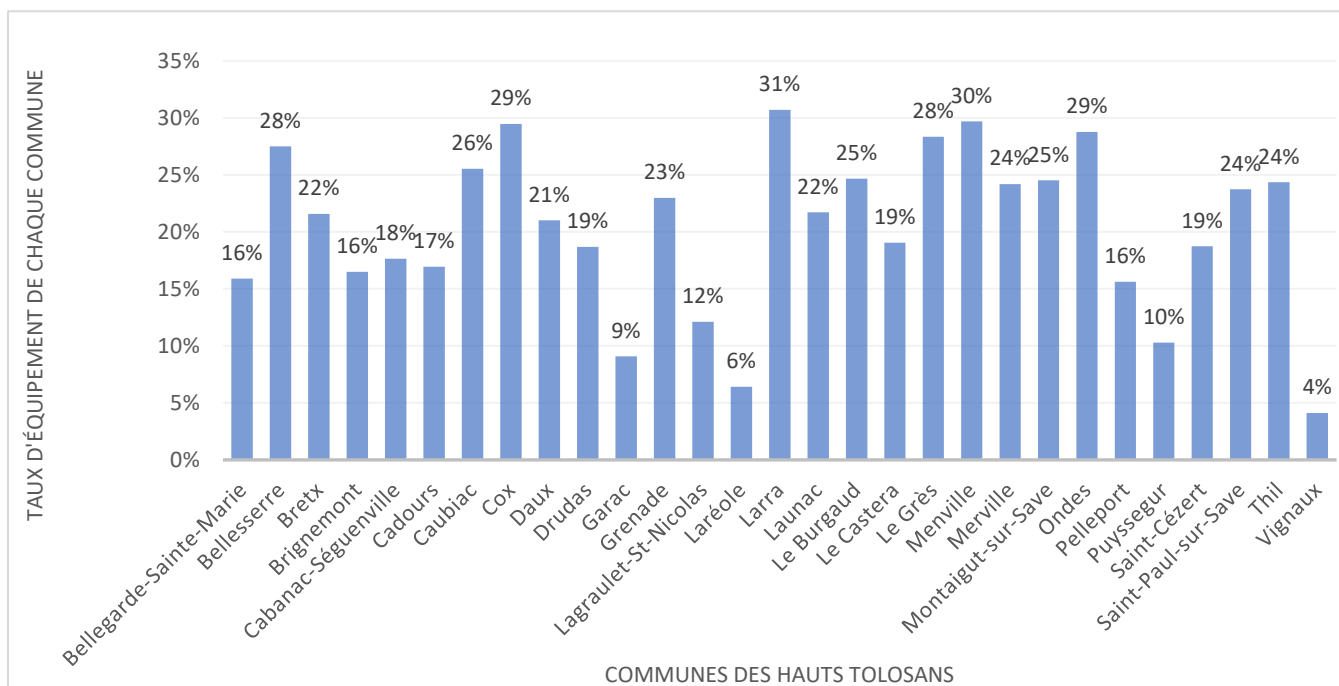


Figure 7 Taux d'équipement des communes en composteurs individuels, distribués par la CCHT

La CCHT a organisé en 2025, 12 formations au compostage :

Commune	Nombre de composteurs distribués	Date de la distribution
COX	9 (1 session fermée)	22/01/2025
GRENADE	32	08/02/2025
MONTAIGUT	30	28/03/2025
MERVILLE	27	16/04/2025
PELLEPORT	15 (1 session fermée)	14/05/2025

³ Cette estimation prend seulement en compte l'impact des composteurs distribués par la Communauté de Communes des Hauts Tolosans, pour un taux d'abandon estimé à 10% depuis 2014.

⁴ Coût de l'incinération d'une tonne d'OMR + transfert : 86 €

CADOURS	20	04/06/2025
GRENADE	33	27/06/2025
BRIGNEMONT	7 (1 session fermée)	17/09/2025
GRENADE	Non inclus dans le bilan	11/10/2025
LARRA	Non inclus dans le bilan	29/10/2025
ONDES	Non inclus dans le bilan	12/11/2025
LAUNAC	Non inclus dans le bilan	26/11/2025
TOTAL	173	

Les formations au compostage ont lieu grâce à l'appui logistique des communes qui mettent à disposition des salles et du matériel. Lors de certaines de ces formations, DECOSET est invité pour compléter la formation au compostage par des informations relatives à la réduction des déchets et leur valorisation au jardin.

On observe, en comparaison aux années précédentes, que le nombre de composteurs distribués tend à baisser. **Contrairement à l'année 2024, où lors de la mise en place de la gratuité des composteurs les créneaux de formation ont rapidement été complets, des sessions de formation ont été annulées, faute de participation suffisante.**

- Newsletter compostage / paillage

Chaque trimestre, une newsletter sur le thème du compostage et du paillage est envoyée aux personnes ayant récupéré un composteur auprès de la CCHT. Elle aborde des sujets relatifs au compostage mais permet aussi de communiquer autour des prochains évènements.

Elle comprend plus de 1 300 contacts, avec un taux d'ouverture entre 45% et 60%.

- Suivi SOS Compost

COMMENT RÉUSSIR VOTRE COMPOST EN AUTOMNE ?



- **Stocker les déchets verts** afin de pouvoir les utiliser toute l'année au jardin en paillage ou en compostage.
- **Alternez les couches** : feuilles mortes, herbe sèche et épiluchures doivent se succéder pour éviter que le compost ne se tasse.
- **Réduisez la taille** : broyez les branches ou hachez grossièrement les feuilles pour accélérer la décomposition.
- **Surveillez l'humidité** : les pluies automnales peuvent détrempier le compost. Couvrez-le d'une bâche, de cartons ou d'un lit de feuilles sèches.
- **Aérez régulièrement** : un brassage à la fourche permet de réactiver le processus de compostage.

A VOS AGENDAS

ATELIERS « MON JARDIN NATUREL ZÉRO DÉCHET »



LES 3 PROCHAINS ATELIERS :

- **Comprendre et enrichir sa terre sans rien faire** - Samedi 25 octobre (14h-16h)
- **Fabriquer ses bordures naturelles** - Mercredi 5 novembre (14h-16h)

Figure 8 Exemple d'une newsletter envoyé chaque trimestre

Depuis 2022, le service prévention des déchets a mis en place « SOS Compost ». SOS Compost est un suivi des composteurs des particuliers du territoire. Sur demande, les administrés peuvent solliciter l'équipe prévention des déchets gratuitement pour venir chez eux et diagnostiquer leur composteur.

En 2025, 3 interventions SOS Compost ont eu lieu à domicile.



Figure 9 Intervention de SOS Compost à domicile

f) Bilan 2020-2025

Formation et distribution de composteurs :

- 1 869 habitants formés au compostage et composteurs distribués depuis 2020
- 48 sessions de formation organisées dans 14 communes (depuis 2024)

Newsletter :

- 24 newsletters envoyées

SOS Compost :

- 27 visites SOS Compost chez des particuliers

Action 3 : Développement du compostage partagé

a) Objectifs du PLPDMA

- 15 sites de compostage pérenne à l'horizon 2025.
- Suivi du taux de participation des foyers pour chaque site.
- Suivi des sites 1 fois par trimestre la première année, puis 2 fois par an les années suivantes.

b) Indicateurs

Indicateurs de moyen							
Moyen humain mobilisé, en ETP							
Année	Réf	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Résultat	0,00	0,05	0,05	0,05	0,09	0,15	0,25
Coût annuel de l'action, en € HT							
Année	Réf	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Résultat		2 394 €	6 428 €	6 665 €	6 910 €	9 354 €	12 125 €

Indicateurs d'impacts							
Nombre de sites de compostage partagé (cumulés)							
Année	Réf	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Objectif		5	7	9	11	13	15
Résultat	3	3	3	7	10	12	19

c) Actions en 2025

En 2025, on compte 7 sites de compostage en centre-bourg :

- Saint-Cézert
- Cox
- Pelleport
- Le Grès
- Brignemont
- Drudas
- Caubiac

2 résidences sont également équipées d'un site de compostage :

- Jardins de Merville
- Clos de Lartigue 1 (Merville)

Afin de sensibiliser les habitants au geste du tri des biodéchets, des stands de sensibilisation et de distribution de bio-seaux ont été organisés, un dans chaque commune.

Au total, 85 habitants ont été équipés sur l'ensemble des sites de compostage partagés.

Les sites de compostage sont suivis par l'agent composteur. Une **visite hebdomadaire** est organisée, afin de brasser, apporter du broyat, et retirer les indésirables et éventuellement évacuer le compost. **Les sites de compostage en résidences privées sont autonomes dans leur gestion.** Seuls des visites de suivi sont organisées.

D'autres sites de compostage partagés ont été installés dans le territoire et ne concernent pas directement les déchets alimentaires des ménages ont été installés (associations, professionnels, tourisme). Au total, 19 sites de compostage partagés sont présents sur le territoire.



Figure 10 Site de compostage partagé de Brignemont

d) Bilan 2020-2025

- Déploiement de 7 sites de compostage partagés en centre-bourg
- Déploiement de 2 sites de compostage partagés en établissement
- Suivi hebdomadaire des sites de compostage
- 85 habitants équipés et sensibilisés
- 89 visites de sites de compostage (décompte depuis juin 2023)
- 65 opérations sur les sites de compostage (décompte depuis juin 2023)

Action 4 : Développement du compostage dans les cimetières

a) Objectifs du PLPDMA

- Equiper la totalité des cimetières en sites de compostage à l'horizon 2025.
- Suivre les sites de compostage 1 fois par semestre la première année, puis 1 fois par an les années suivantes.

b) Indicateurs

Moyen humain mobilisé pour le suivi, en ETP							
Année	Réf 2016	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Résultat		0,25	0,25	0,25	0,25	0,15	0,25

Coût annuel de l'action, en € HT							
Année	Réf 2016	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Résultat	0	8 500 €	8 500 €	8 500 €	8 500 €	5 100 €	8 500 €

Indicateurs d'impacts							
Nombre de sites de compostage dans les cimetières (cumulés)							
Année	Réf 2016	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Objectif		4	9	14	19	24	40
Résultat	0	5	17	27	30	31	34

c) Le compostage au cimetière

Au nombre de 40 sur le territoire de la CCHT, les cimetières produisent énormément de déchets verts. Ces déchets verts sont aujourd'hui jetés dans des bacs d'Ordures Ménagères et transportés jusqu'à l'usine de valorisation énergétique de Bessières. Ce mode de gestion amène une perte de la matière organique qui pourrait facilement être réutilisée au niveau des espaces verts de la commune ou dans les jardins des particuliers. Au-delà de ce gaspillage, leur collecte entraîne une hausse des émissions de CO₂, dû à leur transport mais aussi à leur mode de traitement : l'incinération des végétaux est énergivore et n'apporte presque aucun rendement calorique pour l'incinérateur (étant donné que ces déchets végétaux sont composés à 90% d'eau). En conséquence, le compostage dans les cimetières consiste à récupérer les déchets végétaux (fleurs fanées, gerbes naturelles, terreau, herbes indésirables, etc.) afin de les valoriser directement sur leur lieu de production.

Le compost obtenu peut ensuite être utilisé par les usagers du cimetière ou bien les services techniques des communes pour remplacer le traditionnel terreau acheté en jardinerie.



Figure 11 Distribution de compost du cimetière à Brignemont

L'objectif du PLPDMA est d'équiper tous les cimetières du territoire en composteurs. Cela représente donc 40 sites à équiper et 80 référents à former. **Aujourd'hui, des cimetières sont**

équipés de composteurs et 60 référents ont été formés à la pratique du compostage de déchets verts de cimetières.

d) Les résultats en 2025

En 2025, 5 nouveaux sites de compostage ont été installés dans les cimetières. Seule une commune n'a aucun de ses cimetières équipés de sites de compostage.

Plus de 10 m³ de compost ont été récupérés en 2025. Cela représente plus de 5,6 tonnes de compost.

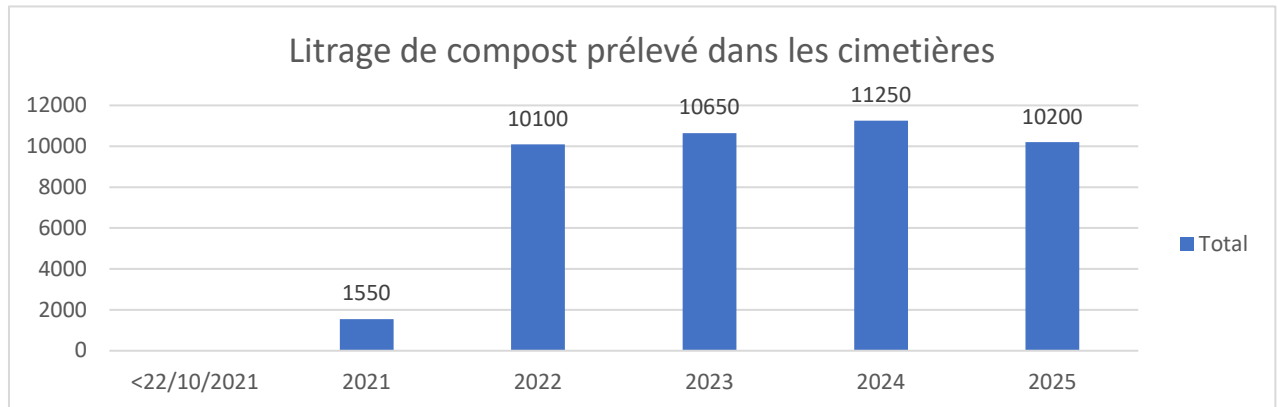


Figure 12 Volume de compost prélevé dans les cimetières

Cette récolte de compost est essentiellement réalisée par l'équipe de prévention des déchets de la CCHT. Certains sites se retrouvent fréquemment remplis dans les cimetières les plus fréquentés. Tous les sites de compostage en cimetière ont régulièrement des visites de suivi.

e) Bilan 2020-2025

- Equipement de 34 cimetières en sites de compostage
- Détournement de 10 m³ de compost des OMR chaque année
- Réutilisation du compost mûr in situ.
- 464 visites de sites de compostage (décompte depuis juin 2023)
- 316 opérations sur les sites de compostage (décompte depuis juin 2023)

Action 5 : Développement du compostage dans les écoles

a) Objectifs du PLPDMA

- L'objectif final à l'horizon 2025 est que les composteurs des écoles servent à détourner les biodéchets des cantines de manière quantitative, si tant est que cela s'avère pertinent (espace vert suffisant).

- Pour assurer la qualité du compostage et la pérennité de chaque site, une visite de contrôle doit être effectuée 1 fois par trimestre la première année, puis 2 fois par an les années suivantes.

b) Indicateurs

Indicateurs de moyen							
Moyen humain mobilisé, en ETP							
Année	Réf 2016	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Résultat	0,01	0,10	0,10	0,10	0,10	0,05	0,10
Coût annuel de l'action, en € HT							
Année	Réf 2016	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Résultat	320 €	3 400 €	3 400 €	3 400 €	3 400 €	1 700 €	3 400 €

Indicateurs d'impacts							
Nombre de sites de compostage qui assurent une fonction de détournement réel (en cumulés)							
Année	Réf 2016	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Objectif		4	7	11	14	18	18
Résultat	0	3	6	6	8	15	16

32

Indicateurs d'impacts							
Nombre de sites de compostage qui assurent une fonction pédagogique (en cumulés)							
Année	Réf 2016	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Objectif		5	10	15	20	26	26
Résultat	0	3	6	9	12	22	22

c) Sites installés

On compte actuellement sur le territoire 22 sites de compostage en établissement scolaire, crèches intercommunales comprises. Les 2/3 de ces sites effectuent un réel détournement des déchets de cantine, objectif de l'installation de ces sites de compostage. Par opposition, les autres sites de compostage ne valorisent uniquement que de petites quantités de biodéchets (épluchures des fruits du goûter par exemple). La très grande majorité des sites de compostage en établissement valorisent la viande et le poisson dans le processus de compostage.

Un travail de sensibilisation a été réalisé en interne de la communauté de communes, où les directrices de crèches ont pu être consultées pour l'emplacement des sites de compostage sur les espaces verts des crèches. Deux référents ont été sensibilisés au compostage par site et

le brassage, le transvasement ainsi que la récupération du compost est réalisé par l'agent compostage/broyage.

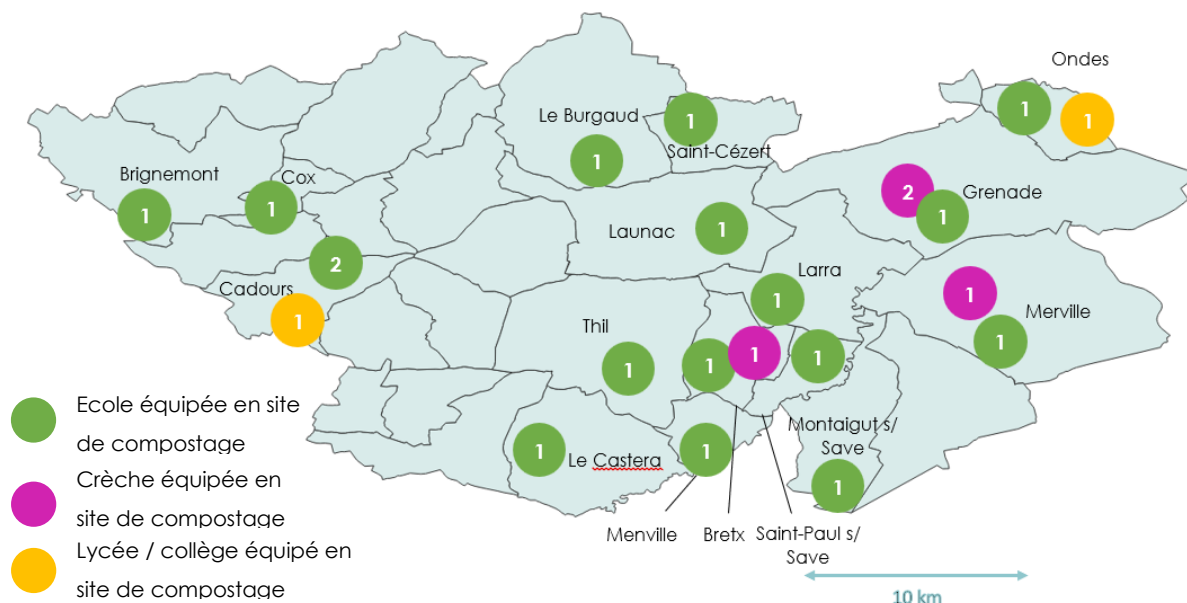


Figure 13 Représentation des sites de compostage en établissement sur le territoire

d) Bilan 2020-2025

- 22 sites de compostage installés
- 44 référents formés
- 96 visites de suivi

Action 6 : Développement des alternatives à la collecte des déchets verts

a) Objectifs du PLPDMA

- Réduire les tonnages de déchets verts collectés (benne et déchèterie) pour atteindre 48kg/hab en 2025.
- Renforcer le dispositif de broyage accessible pour les usagers, et mettre en œuvre les dispositifs qui aideront les usagers récurrents à se doter de leur propre matériel (prêt pour essai...)
- Sensibiliser les usagers sur les déchèteries par le biais d'animation qui seront assurés par DECOSET,
- Travailler à moyen terme sur la constitution optimale des espaces verts.

b) Indicateurs

Indicateurs de moyen							
Moyen humain mobilisé, en ETP (hors animation en DT faite par DECOSET)							
Année	Réf 2016	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Résultat	0,00	0,05	0,04	0,10	0,10	0,10	0,10
Coût annuel de l'action, en € HT							

Année	Réf 2016	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Résultat	0 €	1 700 €	1 360 €	5 900 €	5 900 €	5 900 €	5 900 €

Nombre d'opérations de broyage (à domicile ou sur placette)							
Année	Réf 2016	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Résultat	0	0	0	1	4	8	9

Quantité de déchets verts broyés par le broyeur intercommunal (en tonne)							
Année	Réf 2016	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Résultat	0	0	17 t	55 t	43 t	89 t	33 t

Quantités évitées : déchets verts broyés en kg/hab.							
Année	Réf 2016	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Objectif kg/hab.		1 kg	2 kg	3 kg	5 kg	6 kg	7 kg
Résultat Kg/hab.	0	0	0,5 kg	1,6 kg	1,2 kg	2,5 kg	0,4 kg

c) Broyage sur le territoire

Afin de tendre vers une gestion plus durable de leurs déchets verts, certaines communes ont fait l'acquisition de broyeurs permettant de diminuer le volume des déchets verts. Selon les communes, le broyat produit est utilisé pour pailler les massifs et les espaces verts et alimenter les sites de compostage. S'il leur reste du broyat, ce dernier est proposé aux habitants de la commune en libre-service. Les broyeurs sur le territoire étaient au nombre de 7 en 2025, et sont parfois mutualisés entre les communes.

Les communes possédant un broyeur	Capacité maximale de broyage (diamètre)
Cadours	15 cm
Le Castéra	10 cm
Merville	10 cm
Ondes	7 et 15 cm
Vignaux, Le Grès	5 cm
Montaigut sur Save, Thil, Lévigac	10-13 cm
Saint-Paul-sur-Save	10 cm

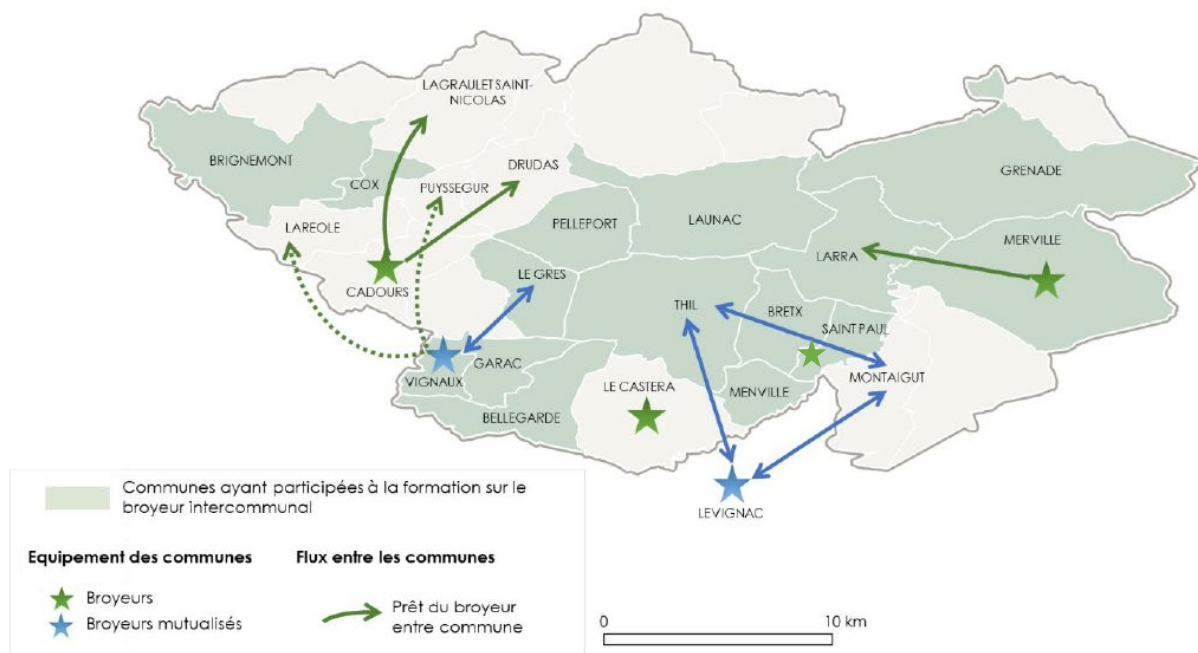


Figure 14 Répartition des broyeurs communaux des communes du territoire

Le broyage des déchets verts présente de nombreux avantages pour les communes :

- La mise en conformité avec la loi interdisant le brûlage des végétaux (circulaire du 18 novembre 2011)
- La diminution du volume des déchets verts
- La possibilité pour la commune de revendiquer son éco-exemplarité en proposant du broyat à ses administrés
- La réduction des achats de broyat pour le paillage
- La réduction des achats de terreau pour l'amendement (si le broyat est utilisé sur un site de compostage)

En 2021, la CCHT s'est équipée d'un broyeur permettant de broyer des branches de 16 cm de diamètre.



Figure 15 Kiosque à broyat organisé au Burgaud

d) L'activité du broyeur

En 2025, 112 m³ de branchages ont été broyées.



Le broyeur est utilisé lors des périodes de tailles autorisées par l'OFB, soit entre le 31 juillet et le 15 mars. Les périodes de taille sont en général aux mois de septembre-octobre et février. En début d'année, le broyeur est prêté aux communes pour qu'elles broient les sapins des administrés.



Depuis 2021, le broyeur a permis d'utiliser localement 177 tonnes de broyat de bois, pour du compostage ou pour les espaces verts des communes.

e) Kiosques à broyat

Une opération de kiosque à broyat permet aux habitants d'une commune de déposer leurs déchets verts dans une zone délimitée, puis de récupérer le broyat issu de l'opération de broyage dans cette même zone. Le kiosque à broyat permet non seulement de détourner des déchets verts de la déchèterie, de les valoriser sur place, et de sensibiliser le grand public à l'utilisation de ces ressources vertes.

Plusieurs formes de kiosques à broyat ont été testées depuis 2022.

Type de kiosque	Communes testées	Avantages	Inconvénients	Appréciation générale
Dépôt d'une semaine avant broyage	Le Burgaud, Caubiac, Larra, Thil	Grands volumes de déchets verts détournés Simplicité d'accès pour les administrés (dépôts et accès au broyat)	Beaucoup de dépôts, aucun contrôle sur la nature des dépôts Potentiels dépôts de professionnels Dépôts sauvages à la suite de l'opération Pas de sensibilisation	
Dépôt pendant le week-end	Le Burgaud	Simplicité d'accès pour les administrés (dépôts et accès au broyat)	Apports variables Pas de sensibilisation	

Accès limité, permanences de dépôts par la mairie	Menville	Dépôt contraignant pour les administrés Possible sensibilisation lors des permanences	Actuellement : pas de sensibilisation lors des permanences Nécessite l'implication des agents et élus communaux	
Kiosque en direct avec sensibilisation sans inscription	Grenade (x2), Le Grès	Contrôle des dépôts Sensibilisation des administrés	Très peu d'apport Demande plus d'organisation et de disponibilités d'agents (3 agents / élus nécessaires) Dépôt contraignant pour les administrés	

En 2025, 7 kiosques à broyat ont eu lieu sur le territoire de la CCHT. Ils ont eu lieu sur les communes de Caubiac, Le Grès, Menville, Le Burgaud et Grenade. En complément, des kiosques à sapin ont été organisés sur plusieurs communes du territoire afin de valoriser les sapins de Noël en broyat de bois.

f) Bilan 2020-2025

- Mise en place de 37 kiosques à broyat (et sapins)
- Valorisation in situ de 1 777 m³ de déchets verts
- Mobilisation des agents sur leur pratiques en gestion différenciée des espaces verts
- Formation de 27 agents à la gestion différenciée des espaces verts

Axe B : Promotion du réemploi, de la réparation et de la réutilisation

Action 7 : Développer les alternatives à la collecte des encombrants

a) Objectifs du PLPDMA

- Communiquer sur le réemploi et sur les structures existantes pour le dépôt et pour l'achat,
- Faire la promotion de la réparation et des acteurs qui y œuvrent, y compris via l'annuaire existant <https://www.annuaire-reparation.fr/>
- Aider les structures existantes à pérenniser leur activité : faciliter l'accès aux flux, accompagner la recherche de locaux...
- Structurer la filière de réemploi du territoire : établir un schéma du réemploi pour identifier les besoins vis-à-vis des flux, des usagers, des structures existantes, etc.
- Créer ou accompagner les porteurs de projet pour de nouvelles structures si nécessaire,
- Organiser périodiquement ou temporairement des zones de troc, en installant des boîtes à lire...
- Saisir toutes les opportunités qui se présenteraient sur la durée du programme.

b) Indicateurs

Moyen humain mobilisé, en ETP							
Année	Réf 2016	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Résultat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,01	0,01	0,01
Coût annuel de l'action, en € HT							
Année	Réf 2016	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Résultat	-	0 €	0 €	0 €	340 €	340 €	340 €

c) Bilan 2020-2025

- Cet axe n'a pas été développé lors du PLPDMA 2020-2025

Action 8 : Poursuivre le détournement du textile des ordures ménagères

a) Objectifs du PLPDMA

- S'assurer d'un réseau suffisant de bornes de collecte de textile et le cas échéant le renforcer,
- Communiquer sur les consignes de tri du textile, y compris sur les bornes elles-mêmes,
- Détourner 3 kg par habitant et par an de textile des Ordures Ménagères.

b) Indicateurs

Indicateurs de moyen							
Moyen humain mobilisé, en ETP							
Année	Réf 2016	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Résultat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Coût annuel de l'action, en € HT							
Année	Réf 2016	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Résultat	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €

Indicateurs d'impacts							
Quantité de textile collecté dans les bornes prévues à cet effet							
Année	Réf 2016	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Objectif kg/hab.		2,91	3,41	3,91	4,41	4,91	5,41
Résultat kg/hab.	2,41	2,57	2,97	2,98	3,02	3,35	NC

c) Déploiement des bornes textiles

Actuellement, le territoire de la CCHT compte **23 bornes textile**, gérées par Le Relai et Philtext and recycling.

En 2023, de la communication auprès des administrés a été réalisée concernant la filière textile.

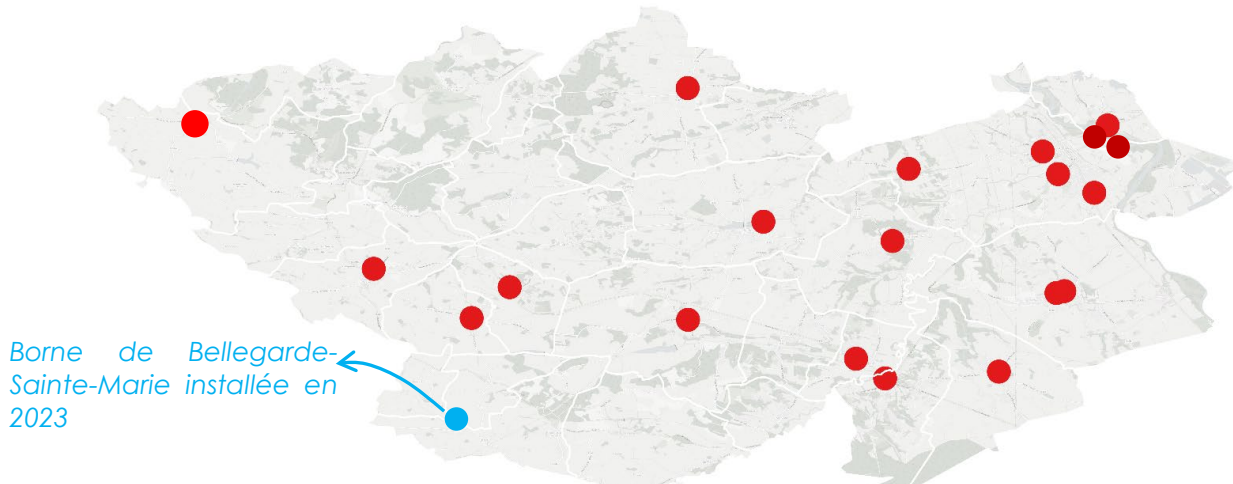


Figure 16 Répartition des bornes textiles du le territoire de la CCHT

Les bornes de collecte des textiles n'est pas encore homogène sur tout le territoire de la CCHT. On observe que les tonnages de textiles collectés sont également inégaux sur le territoire : Grenade et Cadours étant des communes où les administrés y déposent une grande quantité de textiles par habitants.

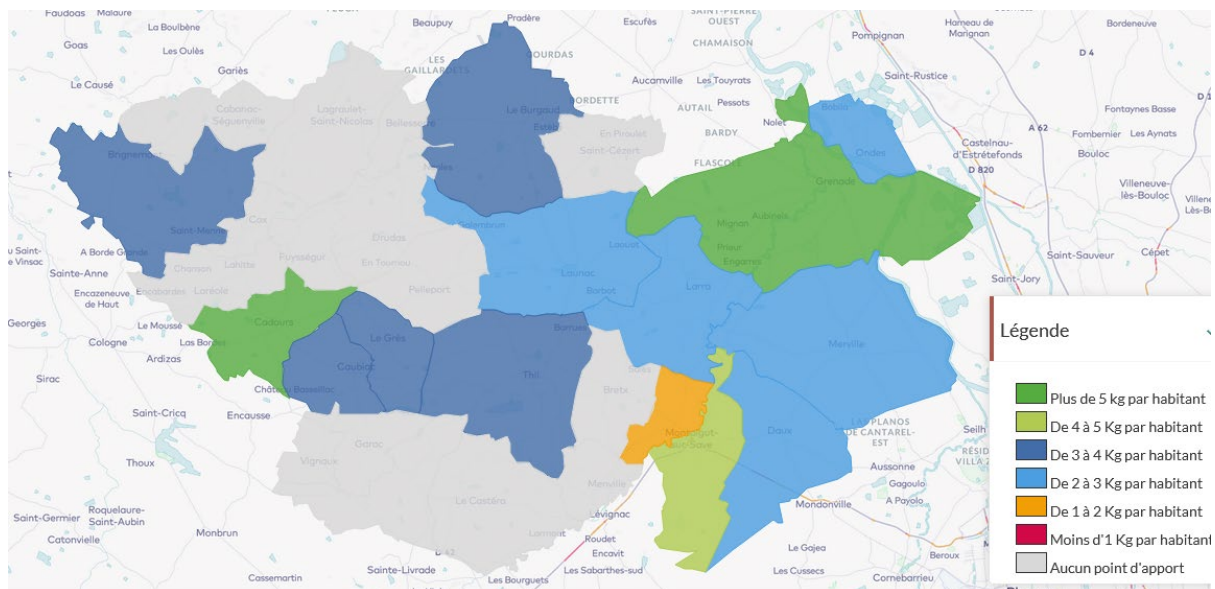


Figure 17 Répartition du volume de textiles collectés par commune du territoire

On observe une augmentation des tonnages textiles collectés sur le territoire (+13% en un an). La moyenne en Occitanie est de 4,3 kg/hab/an, continue d'augmenter également mais à un rythme plus faible (+6%).

d) Bilan 2020-2025

- + 0,78 kg de textiles collecté / hab /an
- 4 nouveaux points de collecte des textiles
- Organisation fin 2025 de 2 ateliers sur la réparation des textiles lors de la SERD

Axe C : Sensibilisation et accompagnement des changements de comportement en faveur de la prévention des déchets

Action 9 : Sensibiliser pour un changement de comportement

a) Objectifs

- Sensibiliser, responsabiliser les habitants sur les déchets qu'ils produisent, et d'amener 5% des foyers à changer de comportements d'achat.
- Sensibiliser 10% des foyers pour parvenir à 5% des foyers qui changent de comportement.
- Sensibiliser les enfants par la réalisation d'animation dans les classes, de sorte que chaque élève ait été sensibilisé au moins une fois sur son cursus primaire.

b) Indicateurs

Indicateurs de moyen							
Moyen humain mobilisé, en ETP							
Année	Réf 2016	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Résultat	0,01	0,24	0,2	0,25	0,25	0,25	0,4
Coût annuel de l'action, en € HT							
Année	Réf 2016	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Résultat	272 €	8 160 €	6 800 €	8 500 €	8 500 €	8 500 €	13 600 €

Indicateurs d'impacts							
Nombre de classes scolaires (ou interventions) sensibilisées par an							
Année	Réf 2017	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Objectif		46	53	60	67	74	80
Résultat	40	41	57	54	52	55	40
Nombre de séances de sensibilisation par an hors scolaire							
Année	Réf 2016	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Objectif		15	16	17	17	17	18
Résultat	5	3	10	13	13	16	40

Nombre d'habitants sensibilisés en cumulés (hors scolaire)							
Année	Réf 2016	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Objectif		554	1114	1684	2267	2860	3466
Résultat	50	353	477	771	1018	1463	2024

c) Actions de sensibilisation

Les animateurs tri et prévention des déchets interviennent sur le territoire de la Communauté de Communes pour sensibiliser aux gestes éco-responsables comme le compostage et le tri sélectif. De préférence, les animations et formations au compostage, se déroulent avec d'autres structures, et associations locales.

Près de 600 habitants du territoire ont été sensibilisés en 2025 sur les thématiques liées à la prévention des déchets (principalement compostage et tri des biodéchets).

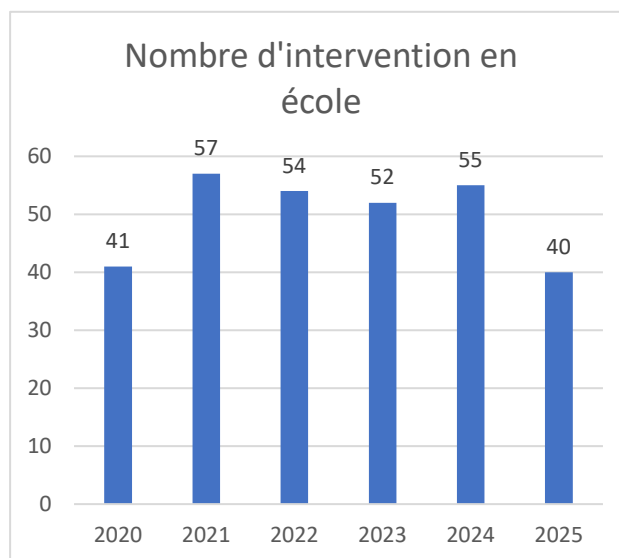
La liste complète des animations en annexe.



Figure 18 Sensibilisation au compostage à Menville

En parallèle de la sensibilisation des particuliers, des animations dans les écoles sont organisées par l'animateur tri tout au long de l'année scolaire sur les thèmes suivants :

- Le tri sélectif :
 - o Allez, on trie !
 - o La filière plastique
 - o Le marathon de la récup'
- À la découverte du compostage
- Le gaspillage alimentaire
- La face cachée du smartphone



Au total, 40 interventions ont été réalisées dans les écoles en 2025, soit 896 élèves sensibilisés

d) Bilan 2020-2025

- 100 opérations de sensibilisation grand public
- 259 animations en écoles, pour 7 358 enfants sensibilisés

- Création d'une nouvelle animation

Action 10 : Poursuivre et intensifier l'utilisation des autocollants STOP PUB

a) Objectifs du PLPDMA

- Atteindre 25% des boîtes aux lettres équipées d'un stop-pub.
- Faire respecter le « Stop Pub » par les distributeurs locaux, et d'influencer les quantités d'imprimés publicitaires produites par les annonceurs.

b) Indicateurs

Indicateurs de moyen							
<i>Moyen humain mobilisé, en ETP</i>							
Année	Réf 2016	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Objectif		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Résultat	0,00	0,01	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>Coût annuel de l'action, en € HT</i>							
Année	Réf 2016	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Objectif		354 €	354 €	201 €	354 €	201 €	354 €
Résultat	201 €	204 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €

Indicateurs d'impacts							
<i>Taux de boîtes aux lettres équipés d'un Stop-Pub</i>							
Année	Réf 2016	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Objectif		6%	10%	14%	18%	21%	25%
Résultat	2,6%	2,6%	2,6%	24,50%	24,50%	24,50%	29,50%

La CCHT centralise au niveau de ses services techniques, la collecte des cartouches d'impression venant des services des communes. Après réception et stockage des cartouches d'impression, celles-ci sont envoyées une à deux fois par an à l'entreprise **LVL à Nantes**. Cette entreprise collecte les cartouches vides afin de favoriser leur réemploi. Pour les cartouches non-réutilisables, telles que les cartouches laser, LVL s'engage à les démanteler entièrement et manuellement pour permettre le recyclage de tous les matériaux ou composants.

Chaque année en janvier, l'entreprise envoie un bilan des quantités collectées par la CCHT. Ainsi en 2025, **47 kg (bouchons 34kg, stylos 13kg)** ont été collectés pour l'ensemble des mairies.

La zone de collecte située au Burgaud, dédiée à ces déchets spéciaux a été retirée en 2025 car beaucoup trop d'erreurs et de déchets divers ont été déposés sur place, ce qui ne facilitait pas la récupération de ces déchets.

Action 12 : Révision du périmètre du service public

a) Objectifs du PLPDMA

Réviser le périmètre du service public en réadaptant les règles de prise en charge des déchets non ménagers, afin que ces producteurs soient incités à réfléchir à leurs productions de déchets, à leurs possibilités de mieux les gérer : meilleur tri, réduction à la source, et aux possibilités qui leur sont offertes pour les collecter et les traiter.

b) Indicateurs

Indicateurs de moyen							
Moyen humain mobilisé, en ETP							
Année	Réf 2016	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Objectif		0	0,02	0,01	0,01	0,01	0,01
Résultat	0	0	0	0	0	0,25	0,25
Coût annuel de l'action, en € HT							
Année	Réf 2016	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Objectif		0 €	828 €	218 €	218 €	218 €	218 €
Résultat	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	8 500 €	8 500 €

Indicateurs d'impacts							
Révision du seuil de production pour l'application de la Redevance Spéciale pour les déchets assimilés							
Année	Réf 2016	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Objectif		0	1	0	0	0	0
Résultat	0	0	0	0	0	1	0

c) Redevance spéciale

Jusqu'à présent, la redevance spéciale concernait 15 producteurs non-ménagers présents sur le territoire de la CCHT. En 2024, la collectivité a décidé de faire évoluer les modalités de mise

en œuvre de la Redevance Spéciale. Celle-ci s'appliquera désormais à l'ensemble des producteurs non-ménagers collectés par le SPGD.

Aussi, à partir de 2025, la redevance spéciale s'applique :

Aux producteurs de déchets non ménagers soumis à la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) : pour tout litre supplémentaire au-delà d'un forfait de 1 bac 770 litres d'ordures ménagères et/ou d'un bac 770 litres pour les emballages et papiers à trier ;

Aux producteurs de déchets non ménagers qui ne payent pas de TEOM : dès le premier litre d'ordures ménagères et/ou de tri collectés.

Au-delà de 6000L de déchets (tous flux confondus), les producteurs ne seront plus acceptés dans le SPGD.

Au cours de l'année 2024, un travail a été réalisé par le service de prévention des déchets pour recenser les professionnels du territoire, établir leur nombre de containers et prospecter différents EPCI sur les limites d'intégration de la RS au SPGD.

En 2025, le service de prévention des déchets a communiqué sur les nouvelles modalités d'application de la Redevance spéciale, a ajusté le nombre de bacs à la demande des producteurs non-ménagers, a rédigé les nouvelles conventions.

Les nouvelles modalités seront mises en œuvre à partir de janvier 2026.

d) **Bilan 2020-2025**

- Révision du seuil de la Redevance Spéciale en et mis en application pour tous les professionnels concernés
- 15 professionnels concernés en 2020. 166 en 2025

Axe D : Développement de l'exemplarité de la collectivité et des communes adhérentes

Action 13 : Être éco-exemplaire en tant qu'établissement public

a) Objectifs du PLPDMA

Développer l'éco-exemplarité des établissements publics.

- Réaliser un état des lieux complet au sein de la CCHT, qui servira à établir un plan d'action large incluant la réduction du papier. Les actions et les thématiques concernées seront définies une fois l'état des lieux établis.
- Accompagner les adhérents pour qu'ils réalisent à minima leur plan d'action papier. La CCHT proposera d'organiser des temps d'échanges avec ces adhérents pour faire le point de l'avancement de chacun et apporter une aide soit par un accompagnement individuel, soit par la mise à disposition d'outils. Une charte d'éco-exemplarité pourra être proposée à chaque commune.

b) Indicateurs

Indicateurs de moyen							
Moyen humain mobilisé, en ETP							
Année	Réf 2016	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Résultat	0,00	0,00	0,01	0,00	0,01	0,05	0,05
Coût annuel de l'action, en € HT							
Année	Réf 2016	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Résultat	0 €	0 €	340,00 €	0 €	340,00 €	1700,00 €	1700,00 €

Indicateurs d'impacts							
Nombre de diagnostic interne (en cumulés) (CCHT et communes)							
Année	Réf 2016	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Objectif		1	5	10	15	19	19
Résultat	0	0	13	13	13	13	13

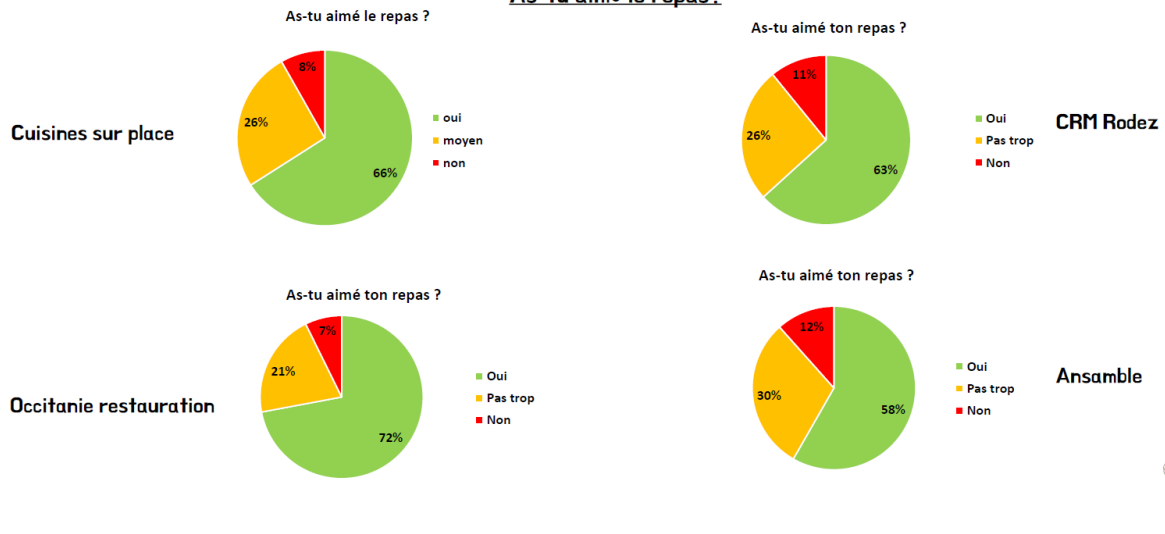
c) Bilan 2020-2025

- Equipement de l'ensemble des crèches de composteurs, suivis par le service de prévention des déchets
- Organisation d'une animation interservices
- Sensibilisation en interne sur le tri et le compostage
- Diagnostic des déchets d'une partie des communes grâce à un questionnaire

Annexe

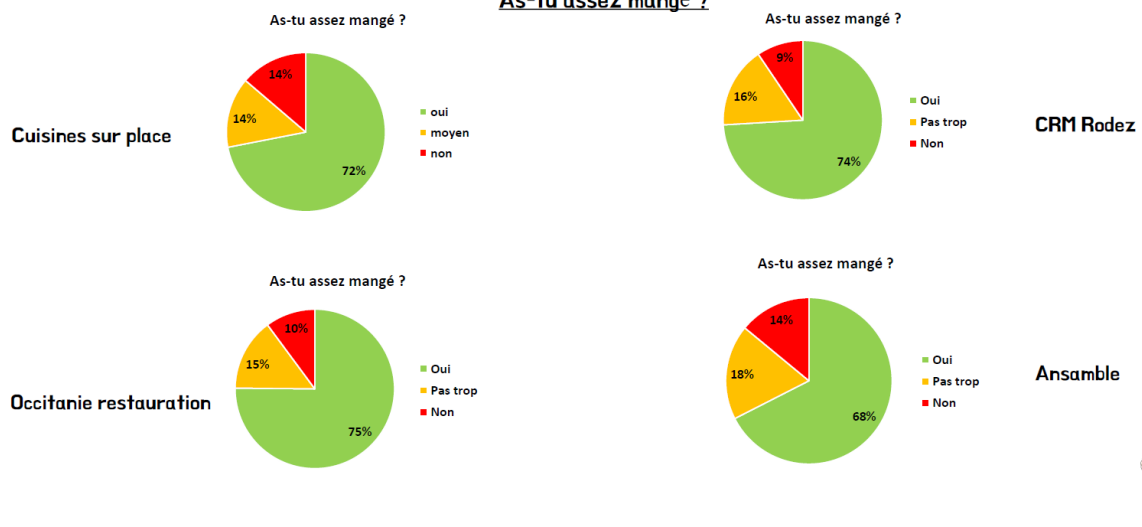
Sondages menés auprès des enfants lors de l'accompagnement de Pro-portion

As-tu aimé le repas ?



Sondages réalisés à la fin du repas

As-tu assez mangé ?



Evènements	Lieu	Date	Nombre de personnes sensibilisées
Distribution bio-seaux	Le Grès	16-janv	5
Formation compostage	Cox	22-janv	10
Distribution bio-seaux	Pelleport	30-janv	15
Formation compostage	Grenade	23-janv	32
Distribution bio-seaux	Saint-Cézert	20-mars	10
Formation compostage	Montaigut-sur-Save	28-mars	30
Formation compostage	Merville	16-avr	27
Distribution bio-seaux	Grenade	30-avr	6
Stand sensibilisation au Troc de plantes	Merville	11-mai	30
Formation compostage	Pelleport	14-mai	15
Distribution bio-seaux	Launac	15-mai	26
Distribution bio-seaux	Grenade	21-mai	6
Distribution bio-seaux résidence jardins de Merville	Merville	22-mai	37
Formation compostage	Cadours	04-juin	20
Distribution bio-seaux	Grenade	06-juin	5
Distribution bio-seaux	Montaigut-sur-Save	11-juin	16
Distribution bio-seaux	Cadours	25-juin	25
Distribution bio-seaux	Daux	25-juin	15
Distribution porte à porte	Daux	12-août	13
Distribution porte à porte	Cadours	27-août	12
Atelier réemploi - fait briller ton village	Launac	13-sept	15
Distribution bio-seaux	Brignemont	17-sept	4
Atelier cuisine anti-gaspi	Grenade	20-sept	6
Kiosque à broyat	Le Grès	27-sept	2
Kiosque à broyat	Grenade	01-oct	2
Distribution bio-seaux	Grenade	Septembre-octobre	63
Distribution bio-seaux	Saint-Paul sur Save	03-oct	33
Distribution bio-seaux	Thil	08-oct	20
Distribution bio-seaux	Le Castera	09-oct	15
Formation compostage	Grenade	11-oct	30
Distribution bio-seaux	Menville	14-oct	14
Distribution bio-seaux	Le Burgaud	16-oct	
Distribution bio-seaux	Larra	21-oct	
Distribution bio-seaux	Ondes	22-oct	
Formation compostage	Larra	29-oct	
Formation compostage	Ondes	12-nov	
Distribution bio-seaux	Caubiac	14-nov	
Formation compostage	Launac	26-nov	
Atelier textiles	Grenade	26-nov	
Atelier textiles	Merville	27-nov	
TOTAL			559



UN DOUTE , UNE QUESTION ?

**SERVICE DE PRÉVENTION ET DE GESTION
DES DÉCHETS MÉNAGERS**

Tél : 05 61 82 63 74

Courriel : service-dechets@hautstolosans.fr

Rendez-vous sur :
WWW.HAUTSTOLOSANS.FR